

LE MÉTIER

Le / la Moniteur(trice)-Éducateur(trice) participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap. Il s'intègre dans une équipe de travail dans le cadre d'un projet de vie élaboré avec les autres acteurs de la prise en charge. Il contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement, et il permet de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le Moniteur-Éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration des projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le Moniteur-Éducateur intervient dans des contextes différents. Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le Moniteur-Éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

APTITUDES

- Savoir se rendre disponible
- Investissement personnel
- Recherche du contact humain
- Patience, attention mais aussi fermeté
- Ouverture d'esprit
- Bon équilibre émotionnel
- Sens pratique

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Les Moniteurs-Éducateurs exercent leur activité dans des établissements et services tels que les internats, foyers, externats, Établissements et Services d'Aide par le Travail, Maisons d'Accueil Spécialisées, Instituts Médico-Educatifs, Maisons d'Enfants à Caractère Social...

Le secteur public emploie aussi les Moniteurs-Éducateurs par concours d'accès.

Les Moniteurs-Éducateurs qui le souhaitent peuvent poursuivre leur formation du secteur social en bénéficiant d'importants allègements pour les formations suivantes : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF), Éducateur Spécialisé (DEES) et d'Éducateur Technique Spécialisé (DEETS).

ACCOMPAGNEMENT VAE DE MONITEUR ÉDUCATEUR

PUBLICS VISÉS

Cette action s'adresse aux :

- Salariés en emploi ou en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- Agent de la Fonction Publique

Les locaux de Gaïdo Lab sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements de parcours sont possibles après étude par un référent handicap.

PRÉREQUIS

- Avoir validé son livret de recevabilité auprès d'un organisme instructeur (Livret 1)
- Avoir un financement pour l'accompagnement avec GAÏDO LAB

OBJECTIFS

- Formaliser le livret 2 de présentation des acquis de l'expérience
- A l'issue de la formation, le candidat accompagné en VAE sera en capacité de présenter des acquis de l'expérience (livret 2) au jury

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Un travail d'appropriation de la démarche

- Les outils au service de l'accompagnement
- La structure et les attendus du référentiel du diplôme concerné
- La structure du Livret 2 et les éléments de trace de l'activité (les preuves)
- La méthodologie d'écriture en VAE

Le suivi de l'élaboration du Livret II

- Retour sur parcours
- Sélection d'activités significatives
- Analyse descriptive d'activités significatives
- Analyse globale de l'expérience
- Sélection des éléments de la preuve

Préparation à l'entretien complémentaire avec le jury

- Comprendre les caractéristiques et attentes du jury
- S'entraîner à la soutenance orale

MÉTHODES MOBILISÉES

- Présentiel / à distance / mixte
- Accompagnement individuel pour formalisation du livret 2
- Méthodologie de lecture et d'utilisation du référentiel professionnel
- Expertise métier proposant une réflexion sur la pratique, la posture et l'identité professionnelle

DURÉE

Accompagnement d'une durée de 24h maximum sous forme de créneau de 2 à 3h

TARIF

- 55 euros par heure (tarif indicatif 2021)
- Prise en charge par votre compte CPF dans la limite de 24h d'accompagnement

INSCRIPTION - LIVRET 1

Pour obtenir votre livret de recevabilité : vous devez assister à une réunion organisée par le service DAVA du Rectorat.

Pour vous inscrire aux réunions du DAVA : 05.40.54.71.30 Votre demande sera enregistrée et vous recevrez une invitation pour participer à la réunion choisie. **Le livret 1 vous sera remis à l'issue de cette réunion.**

Attention ! Votre accompagnement par Gaïdo Lab ne pourra commencer qu'après réception de la notification de recevabilité et sous réserve d'acceptation du financement.

L'accompagnement VAE s'effectue sur le principe d'entrées et sorties permanentes.

MODALITÉ D'ACCÈS – LIVRET 2

Pour élaborer votre livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) : contactez-nous au 06 63 16 56 73 ou via contact@gaido-lab.eu Nous fixerons ensemble un rendez-vous pour affiner ensemble votre démarche.

DÉLAIS D'ACCÈS

L'accompagnement VAE à GAÏDO LAB s'effectue sur le principe d'entrées et sorties permanentes. En fonction des disponibilités et des délais liés à certains modes de financement, l'accompagnement est initié entre 15 jours et 2 mois après la demande de financement.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Bilan individuel à chaque accompagnement pour évaluer l'avancement du livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)

Point étape entre deux accompagnements par téléphone / mail

DIPLÔME/TITRE

Le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) est soumis à un jury qui reçoit le candidat pour un entretien complémentaire sur la base des expériences explicitées dans celui-ci.

Au terme de cet entretien, le jury peut prononcer :

- Une validation totale : dans ce cas, le jury prononce l'attribution totale du diplôme.
- Une validation partielle : le jury valide une partie du diplôme et indique la nature des compétences et connaissances qui doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Le candidat dispose alors de 5 ans pour achever la validation du diplôme.
- Aucune validation

En cas de validation partielle, le jury pourra formuler des conseils et préconisations pour l'obtention totale du diplôme.

Pour valider les domaines de compétences manquants vous pouvez :

- Suivre un accompagnement complémentaire auprès de GAÏDO LAB et / ou un parcours de formation complémentaire
- Vous présentez de nouveau devant un jury VAE



4 Route de Pitoys
64600 Anglet
06.63.16.56.73
contact@gaido-lab.eu
www.vae-gaido-lab.eu